

SMALTO
Société Anonyme au capital de 2 194 960,70 euros
Siège social : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS
338 189 095 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril, à onze heures,

Les actionnaires de la société SMALTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Un avis de réunion a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 25 mars 2019. Un avis de convocation a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal la LOI du 15 avril 2019.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre simple conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Madame Agnès Sarah ESPINASSE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent et excusé.

Sont désignés en qualité de scrutateurs de l'Assemblée, les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix :

- la société CADANOR, représentée par Madame Audrey SOTO,
- Madame Marie-Laure PARTHENAY.

Madame Cécile DURAND assure les fonctions de Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 849 461 actions sur les 21 949 607 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant, sur première convocation, le cinquième au moins des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les feuilles de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- la copie de l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 25 mars 2019,
- la copie de l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires et dans le journal LA LOI du 15 avril 2019,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires nominatifs,







1/3



- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes accompagnée de l'accusé de réception,
- le rapport du Conseil d'administration,
- les statuts de la Société,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions,
- le formulaire de procuration,
- le formulaire de vote par correspondance,
- le formulaire de demande d'envoi de documents.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Nomination de Monsieur Ludovic DAUPHIN en qualité de nouvel Administrateur,
- Nomination de Madame Valérie DURBECQ en qualité de nouvel Administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

A la demande d'un actionnaire, Monsieur Ludovic DAUPHIN se présente et présente Madame Valérie DURBECQ, en leur qualité de futurs Administrateurs de la Société.

Un actionnaire demande des informations sur les travaux de rénovation envisagés dans la boutique située rue François 1^{er}. Monsieur Ludovic DAUPHIN, Directeur Général, apporte toutes précisions sur ces travaux.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION *(Nomination de Monsieur Ludovic DAUPHIN en qualité de nouvel Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Ludovic DAUPHIN, domicilié 19 rue des Feuillantines – 75005 PARIS, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Agnès Sarah ESPINASSE, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

VOIX POUR :	10 849 461
VOIX CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

CJ

N

JL

DLB

DEUXIEME RESOLUTION (*Nomination de Madame Valérie DURBECQ en qualité de nouvel Administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Valérie DURBECQ, domiciliée 57 boulevard Lefèbvre – 75015 PARIS, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

VOIX POUR : 10 849 461
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

TROISIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

VOIX POUR : 10 849 461
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

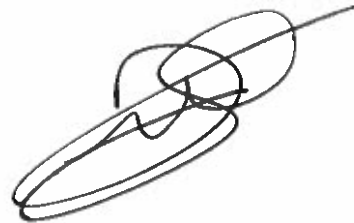
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire



Les Scrutateurs

